



LE HANDICAP PSYCHIQUE

Le **handicap psychique** est dû aux conséquences durables des **maladies mentales**. Les personnes atteintes de difficultés d'ordre psychique souffrent d'un malaise qui peut se traduire, à certains moments, par des comportements déroutants pour les autres.

Le handicap psychique peut notamment se manifester par des **troubles de la concentration, de la mémorisation, de la communication, des capacités décisionnelles, par une variabilité de l'investissement, par une forte anxiété, par une dévalorisation de soi**. Contrairement au handicap intellectuel, le handicap psychique ne correspond pas à une limitation des facultés intellectuelles, mais à des difficultés d'utilisation de ces facultés. Il est souvent invisible, survient généralement à l'adolescence ou à l'âge adulte et peut être temporaire.

Causes : les causes des maladies psychiques sont encore méconnues, mais certaines peuvent être liées à des traumatismes.

Exemples : troubles psychotiques (schizophrénie, paranoïa), troubles de l'humeur (troubles bipolaires, états dépressifs), troubles anxieux (anxiété généralisée, troubles phobiques, troubles obsessionnels compulsifs...) et troubles de la personnalité.



LE SAVIEZ-VOUS ?



350 000 personnes sont reconnues handicapées psychiques en France.

Source : enquête INSEE Handicap-Santé 2008.



Handicap psychique : les bons réflexes

Quasiment toujours invisible, le handicap psychique reste méconnu car les personnes refusent souvent d'en parler et leurs comportements entravent rarement le travail de façon importante. Il peut se dissimuler derrière quelqu'un ayant des difficultés à communiquer, des réactions inhabituelles, un raisonnement rigide, une personne sensible au stress, etc.



« Bousculons les préjugés ! »

- Souvent mal compris, le handicap psychique peut créer des tensions dans les équipes de travail. Pourtant, lorsqu'elle est bien accueillie et bien suivie médicalement, la personne a toutes les chances de bien s'intégrer.
- Mettez la personne en confiance pour qu'elle puisse effectuer son travail dans les meilleures conditions.
- Veillez à exprimer vos consignes clairement.
- Faites preuve d'écoute et demeurez calme. Laissez la personne s'exprimer sans l'interrompre. **ne vous montrez pas agressif, irrespectueux ou impatient.**
- Laissez-lui la possibilité de partir si elle en a la nécessité.